

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
54 07 82 91	--- autres : ---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 07 82 99	---- autres	45		CH	MO/87		15
54 07 83	-- En fils de diverses couleurs						
54 07 83 91	--- autres : ---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 07 83 99	---- autres	45		CH	MO/87		15
54 07 84	-- Imprimés						
54 07 84 91	--- autres : ---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 07 84 99	---- autres	45		CH	MO/87		15
54 07 91	- Autres tissus : -- Ecrus ou blanchis						
54 07 91 91	--- autres :	45		CH	MO/87		15
54 07 91 99	---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 07 92	---- autres	45		CH	MO/87		15
54 07 92 91	-- Teints --- autres :	45		CH	MO/87		15
54 07 92 99	---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 07 93	---- autres	45		CH	MO/87		15
54 07 93 91	-- En fils de diverses couleurs --- autres :	45		CH	MO/87		15
54 07 93 99	---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 07 94	---- autres -- Imprimés --- autres :	45		CH	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
54 07 94 91	---- guttés sur feutres à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur) ---- autres	45		CH	MO/87		15
54 07 94 99		45		CH	MO/87		15
<b>54.08</b>	<b>Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05</b>						
54 08 10	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosose ---- autres :	45		CH	MO/87		15
54 08 10 91	---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur) ---- autres	45		CH	MO/87		15
54 08 10 99	- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels : -- Ecrus ou blanchis ---- autres :	45		CH	MO/87		15
54 08 21		45		CH	MO/87		15
54 08 21 91	---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur) ---- autres	45		CH	MO/87		15
54 08 21 99	-- Teints ---- autres :	45		CH	MO/87		15
54 08 22		45		CH	MO/87		15
54 08 22 91	---- guttés sur feutres à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur) ---- autres	45		CH	MO/87		15
54 08 22 99	-- En fils de diverses couleurs ---- autres :	45		CH	MO/87		15
54 08 23		45		CH	MO/87		15
54 08 23 91	---- guttés sur feutres à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur) ---- autres	45		CH	MO/87		15
54 08 23 99	-- Imprimés ---- autres :	45		CH	MO/87		15
54 08 24		45		CH	MO/87		15
54 08 24 91	---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur) ---- autres	45		CH	MO/87		15
54 08 24 99	- Autres tissus :	45		CH	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
54 08 31	-- Ecrus ou blanchis						
54 08 31 91	--- autres : ---- guttés sur feutres à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 08 31 99	---- autres						
54 08 32	-- Teints						
54 08 32 91	--- autres : ---- guttés sur feutres à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 08 32 99	---- autres						
54 08 33	-- En fils de diverses couleurs						
54 08 33 91	--- autres : ---- guttés sur feutres à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 08 33 99	---- autres						
54 08 34	-- Imprimés						
54 08 34 91	--- autres : ---- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles (chaussures d'intérieur)	45		CH	MO/87		15
54 08 34 99	---- autres						
55.04	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature						
55 04 10 00	- De rayonne viscose	25		FI/SE	MO/87		15
55 04 90 00	- Autres	25		FI/SE	MO/87		15
55.08	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail						
55 08 10 00	- De fibres synthétiques discontinues						
Ex 55 08 10 00 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 08 20 00	- De fibres artificielles discontinues						
Ex 55 08 20 00 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55.09	Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail						

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :						
55 09 11 00	-- Simples	45		CH	MO/87		15
55 09 12 00	-- Retors ou câblés	45		CH	MO/87		15
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :						
55 09 21 00	-- Simples	45		CH	MO/87		15
55 09 22 00	-- Retors ou câblés	45		CH	MO/87		15
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :						
55 09 31 00	-- Simples	45		CH	MO/87		15
55 09 32 00	-- Retors ou câblés	45		CH	MO/87		15
	synthétiques discontinues :						
55 09 41 00	-- Simples	45		CH	MO/87		15
55 09 42 00	-- Retors ou câblés	45		CH	MO/87		15
	- Autres fils, de fibres discontinues de polyester :						
55 09 51 00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	45		CH	MO/87		15
55 09 52 00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	45		CH	MO/87		15
55 09 53 00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	45		CH	MO/87		15
55 09 59 00	-- Autres	45		CH	MO/87		15
	- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :						
55 09 61 00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	45		CH	MO/87		15
55 09 62 00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	45		CH	MO/87		15
55 09 69 00	-- Autres	45		CH	MO/87		15
	- Autres fils :						
55 09 91 00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	45		CH	MO/87		15
55 09 92 00	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	45		CH	MO/87		15
55 09 99 00	-- Autres	45		CH	MO/87		15
<b>55.10</b>	<b>Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail</b>						
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :						
55 10 11 00	-- Simples	45		CH	MO/87		15
55 10 12 00	-- Retors ou câblés	45		CH	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
55 10 20 00	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	45		CH	MO/87		15
55 10 30 00	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	45		CH	MO/87		15
55 10 90 00	- Autres fils	45		CH	MO/87		15
55.12	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85% en poids de fibres synthétiques discontinues						
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :						
55 12 11	-- Ecrus ou blanchis						
55 12 11 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 12 11 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 12 19	-- Autres						
55 12 19 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 12 19 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :						
55 12 21	-- Ecrus ou blanchis						
55 12 21 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 12 21 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 12 29	-- Autres						
55 12 29 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 12 29 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
	- Autres :						
55 12 91	-- Ecrus ou blanchis						
55 12 91 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 12 91 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 12 99	-- Autres						
55 12 99 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 12 99 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55.13	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m2						

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
55 13 11	-Ecrus ou blanchis :						
55 13 11 20	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 11 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 12	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4	45		CH	MO/87		15
55 13 12 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 12 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 13	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	45		CH	MO/87		15
55 13 13 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 13 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 19	-- Autres tissus	45		CH	MO/87		15
55 13 19 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 19 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
	- Teints :						
55 13 21	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	45		CH	MO/87		15
55 13 21 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 21 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 22	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4	45		CH	MO/87		15
55 13 22 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 22 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 23	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	45		CH	MO/87		15
55 13 23 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 23 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 29	-- Autres tissus	45		CH	MO/87		15
55 13 29 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 29 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
	- En fils de diverses couleurs :						
55 13 31	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	45		CH	MO/87		15
55 13 31 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
55 13 31 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 32	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4						
55 13 32 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 32 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 33	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester						
55 13 33 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 33 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 39	-- Autres tissus						
55 13 39 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 39 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
	- Imprimés :						
55 13 41	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile						
55 13 41 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 41 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 43	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester						
55 13 43 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 43 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 13 49	-- Autres tissus						
55 13 49 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 13 49 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55.14	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m2						
	- Ecrus ou blanchis :						
55 14 11	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile						
55 14 11 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 11 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 12	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4						
55 14 12 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
55 14 12 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 13	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester						
55 14 13 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 13 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 19	-- Autres tissus						
55 14 19 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 19 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
	- Teints :						
55 14 21	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile						
55 14 21 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 21 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 22	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4						
55 14 22 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 22 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 23	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester						
55 14 23 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 23 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 29	-- Autres tissus						
55 14 29 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 29 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
	- En fils de diverses couleurs :						
55 14 31	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile						
55 14 31 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 31 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 32	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4						
55 14 32 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 32 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 33	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester						
55 14 33 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15



LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
55 14 33 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 39	-- Autres tissus						
55 14 39 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 39 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
	- Imprimés :						
55 14 41	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile						
55 14 41 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 41 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 42	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4						
55 14 42 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 42 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 43	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester						
55 14 43 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 43 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 14 49	-- Autres tissus						
55 14 49 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 14 49 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
<b>55.15</b>	<b>Autres tissus de fibres synthétiques discontinues</b>						
	- De fibres discontinues de polyester :						
55 15 11	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscosa						
55 15 11 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 15 11 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 15 12	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels						
55 15 12 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15
55 15 12 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 15 13	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins						
55 15 13 20	--- gûttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantouffles	45		CH	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
55 15 13 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 15 19	-- Autres	45		CH	MO/87		15
55 15 19 20	du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	45		CH	MO/87		15
55 15 19 90	--- autres						
55 15 21	- De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :						
55 15 21 20	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	45		CH	MO/87		15
55 15 21 90	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	45		CH	MO/87		15
55 15 22	--- autres						
55 15 22 20	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	45		CH	MO/87		15
55 15 22 90	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	45		CH	MO/87		15
55 15 29	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 15 29 20	-- Autres	45		CH	MO/87		15
55 15 29 90	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	45		CH	MO/87		15
55 15 29 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 15 91	- Autres tissus :						
55 15 91 20	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	45		CH	MO/87		15
55 15 91 90	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	45		CH	MO/87		15
55 15 92	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 15 92 20	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	45		CH	MO/87		15
55 15 92 90	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	45		CH	MO/87		15
55 15 99	--- autres	45		CH	MO/87		15
55 15 99 20	-- Autres	45		CH	MO/87		15
55 15 99 90	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	45		CH	MO/87		15
55 15 99 90	--- autres	45		CH	MO/87		15
55.16	<b>Tissus de fibres artificielles discontinues</b>						
55 16 11	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :						
55 16 11 20	-- Ecrus ou blanchis	45		CH	MO/87		15
55 16 11 20	--- guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles	45		CH	MO/87		15